

REMBOURSEMENT INTÉGRAL DES SOINS DENTAIRES JUSQU'AU 19^e ANNIVERSAIRE!



Les remboursements pour les soins dentaires des enfants et des adolescents sont totalement pris en charge par la mutuelle dans de nombreux cas.

Les soins dentaires pour les jeunes sont 'gratuits', car intégralement remboursés.

3 conditions

- › Le dentiste accepte d'appliquer les honoraires conventionnés pour les soins des enfants.
- › Avoir moins de 19 ans.
- › Cela concerne quasi TOUS les soins et les visites. Deux exceptions : l'orthodontie et l'extraction d'une incisive de lait.

Renseignez-vous auprès de votre dentiste ou de votre mutuelle.

Il est conseillé de faire examiner votre enfant par le dentiste 2 fois par an.

Chaque fois que
je me brosse les dents,
je prends mon temps :
3 MINUTES



NON !
aux sucreries entre
les repas. Mes dents
doivent aussi
se reposer.

Ne pas
déranger



Les boissons
sucrées attaquent
mes dents !
Je préfère boire
de **L'EAU**.

